



Newsletter Plateforme nationale d'ammoniac n° 10, juin 2026

1. Conférence de la Plateforme nationale d'ammoniac, le 7 septembre 2026

Procédure d'autorisation pour la construction d'étables: mettre en œuvre correctement les mesures de réduction des émissions

Afin d'atteindre les objectifs nationaux en matière de protection de l'air dans le secteur agricole, il est indispensable de mettre en œuvre des mesures visant à minimiser les émissions d'ammoniac lors de la construction de nouvelles étables. Lors de l'événement organisé par la Plateforme nationale d'ammoniac, nous souhaitons présenter les différentes possibilités aux autorités compétentes et discuter avec elles de la manière dont la Plateforme nationale d'ammoniac peut les aider à mettre en œuvre des projets de construction respectueux des animaux et visant à réduire les émissions. Cliquez [ici](#) pour consulter le programme et vous inscrire.

2. Fiche d'information sur le coaching en construction

Afin de garantir une bonne mise en œuvre pratique des mesures de réduction des émissions, les coaches en construction de la Plateforme nationale d'ammoniac accompagnent les services cantonaux spécialisés, les maîtres d'ouvrage et les acteurs du secteur, de la planification à la réalisation de projets de construction respectueux des animaux et visant à réduire les émissions. La «fiche d'information sur le coaching en construction», élaborée en collaboration avec le projet «Ressources ammoniac et odeurs» de Suisse centrale, explique comment les maîtres d'ouvrage peuvent tirer profit de cet accompagnement et comment intégrer de manière optimale les échanges avec les accompagnateurs dans le processus de construction. Cliquez [ici](#) pour consulter la fiche d'information.

3. Strippage de l'ammoniac

Le strippage de l'ammoniac est un procédé de séparation physique dans lequel l'ammoniac est transféré de la phase liquide vers la phase gazeuse. Le substrat liquide est mis en contact avec de l'air ou de la vapeur selon un procédé à contre-courant, ce qui provoque la volatilisation de l'ammoniac dissous, ce dernier est ensuite fixé dans une solution, par exemple avec de l'acide sulfurique dans une solution de sulfate d'ammonium (SSA). Dans la production animale, ce procédé est principalement utilisé pour le lisier et les effluents de fermentation liquides. Il est toutefois également appliqué dans les stations d'épuration. Les produits obtenus peuvent remplacer en partie les engrais minéraux.

La Plateforme nationale d'ammoniac a résumé l'état actuel des connaissances dans une fiche d'information. Elle estime qu'une classification en «vert», «orange» ou «rouge» n'est pas pertinente, car une mise en œuvre n'est réaliste que sous la forme de grandes unités individuelles et que diverses questions restent en suspens.

Pour plus d'informations, consultez [ici](#)

Fiche d'information sur le strippage de l'ammoniac (version détaillée, en allemand): [ici](#)

Fiche d'information sur le strippage de l'ammoniac (version courte, en allemand): [ici](#)

4. Valeur d'urée du lait en comparaison régionale – base pour une alimentation équilibrée des vaches laitières

La valeur d'urée du lait (VUL) est un indicateur fiable d'une alimentation équilibrée et adaptée aux besoins des vaches laitières, en particulier pour un rapport protéines-énergie équilibré. Il fournit en outre des

indications importantes sur l'excrétion d'azote par l'urine et les pertes d'ammoniac qui en résultent. Si la VUL peut être réduite, la quantité d'azote réintroduite dans le cycle agricole diminue généralement et les émissions d'ammoniac peuvent être réduites.

Dans les exploitations laitières, la teneur moyenne en urée du lait (VUL) est mesurée deux fois par mois lors du contrôle du lait du tank. La société TSM Solutions GmbH (TSM) analyse les données et calcule également la teneur moyenne en urée du lait pour chaque région. Les exploitations laitières peuvent ainsi, en se connectant sur dbmilch.ch, comparer leur teneur en urée du lait à celle des autres exploitations de leur région (voir plus d'informations sur <https://www.ammoniak.ch/fr/mesures/betail-bovin> sous la mesure «*Alimentation adaptée aux besoins pour réduire les excès de protéines*» et [ici](#)). Les conseillers peuvent consulter les valeurs moyennes de la teneur en urée du lait par région même sans identifiant et s'en servir comme base pour des entretiens de conseil visant à optimiser l'alimentation du bétail laitier (voir plus d'informations [ici](#)).

Les teneurs moyennes en urée du lait sont à nouveau accessibles dès maintenant, avec ou sans connexion, dans le cadre d'une comparaison régionale: [ici](#)

5. Contactez-nous !

Avez-vous des questions concrètes sur les mesures ou leur mise en œuvre? Envisagez-vous des travaux dans des domaines relevant de la «Plateforme», ou avez-vous déjà des travaux en cours? La direction du projet «Plateforme nationale d'ammoniac» vous encourage [à prendre contact avec nous](#).

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées

Michel Fischler, mf Agriculture & Environnement

Markus Spuhler, AGRIDEA

Barbara Steiner, Agrofutura

N'hésitez pas à transmettre cette newsletter. Si vous ne souhaitez plus la recevoir, vous pouvez vous désabonner à l'adresse info@ammoniak.ch. Vous trouverez également la newsletter sur <https://www.ammoniak.ch/fr/page-daccueil>.